



ViennAgglo (Siren : 243800455)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Vienne
Arrondissement	Vienne
Département	Isère
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	08/02/1960
Date d'effet	08/02/1960

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Thierry KOVACS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Espace Saint-Germain - Bâtiment Antares
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	BP 263
Code postal - Ville	38217 Vienne Cedex
Téléphone	04 74 78 32 10
Fax	04 74 53 54 26
Courriel	info@agglo-paysviennois.fr
Site internet	http://www.paysviennois.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	70 085
-----------------------------	--------

Densité moyenne	254,54
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
38	Chasse-sur-Rhône (213800873)	5 620
38	Chonas-l'Amballan (213801079)	1 593
38	Chuzelles (213801103)	2 057
38	Estrablin (213801574)	3 323
38	Eyzin-Pinet (213801608)	2 278
38	Jardin (213801996)	2 331
38	Les Côtes-d'Arey (213801319)	2 012
38	Luzinay (213802150)	2 204
38	Moidieu-Détourbe (213802382)	1 855
38	Pont-Evêque (213803182)	5 175
38	Reventin-Vaugris (213803364)	1 847
69	Saint-Romain-en-Gal (216902353)	1 805
38	Saint-Sorlin-de-Vienne (213804594)	844
38	Septème (213804800)	1 877
38	Serpaize (213804842)	1 592
38	Seyssuel (213804875)	2 071
38	Vienne (213805443)	29 889
38	Villette-de-Vienne (213805583)	1 712

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 40

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
<i>Gestion des rivières et des eaux de ruissellement sur les bassins versants</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
<i>Assainissement collectif et gestion des réseaux d'eaux pluviales.</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Qualité de l'air
- Autres actions environnementales
<i>Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité. Elaboration et mise en oeuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.</i>

Sanitaires et social

- Action sociale

- Est d'intérêt communautaire (délibération du 7 février 2002) : * l'animation des Relais d'assistantes maternelles de l'ancien SIVOM des deux cantons. - Sont d'intérêt communautaire (délibération du 13 décembre 2006) : * le financement des équipements et des actions visant les assistantes maternelles du territoire de la CAPV portés par des structures extérieures : . le relais d'assistantes maternelle mutualiste l'Isle aux Trésors . le relais d'assistantes maternelles situé sur la commune de St Romain en Gal et géré par la Communauté de communes de la région de Condrieu . le relais d'assistantes maternelles l'Arc en Ciel géré par la commune de St Clair du Rhône et présent sur la commune de Chonas l'Amballan * La gestion des équipements actuellement municipaux visant les assistantes maternelles du territoire de la CAPV : . les relais d'assistantes maternelles de Vienne : RAM de Malissol Estressin, et RAM Centre Ville Vallée de Gère. - l'accompagnement vers l'emploi d'un public en difficulté par le financement et le suivi du dispositif d'Animateurs Locaux d'Insertion. Actions prévues par le Schéma Petite Enfance (2008-2012) : * Une crèche d'entreprise à Pont-Evêque, * Un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants dans le secteur des communes du Saluant, * Un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants dans le secteur des communes de la Sévenne, * L'expérimentation de micro crèches dans les quartiers d'habitat social et zones péri-urbaines. A compter du 1er janvier 2008, sont d'intérêt communautaire : - La gestion directe des établissements d'accueil de jeunes enfants (actuellement municipaux) existants sur le territoire de la CAPV à l'exception de la commune de Pont-Evêque. Entrent dans cette liste : * L'établissement d'accueil de jeunes enfants La clef des champs (Vienne) * La halte-garderie et le lieu d'accueil parents-enfants du Petit Martin (Vienne) * La halte-garderie et le lieu d'accueil parents-enfants de Malissol (Vienne) * La crèche Grain d'Aile (Vienne) * L'établissement d'accueil de jeunes enfants Gem'minis (Estrablin) * L'établissement d'accueil de jeunes enfants La Pirouette (Chasse sur Rhône) - Le financement des établissements destinés à l'accueil des jeunes enfants et des dispositifs relevant du volet enfance des contrats enfance jeunesse, portés par des structures extérieures, situés sur le territoire de la CAPV à l'exception de la commune de Pont-Evêque. Entrent dans cette liste : * L'établissement d'accueil de jeunes enfants Les Cèdres (Vienne) * La halte-garderie La farandole (Vienne) * La halte-garderie l'Isle aux enfants (Vienne) * La ludothèque de la MJC de Vienne * L'établissement d'accueil de jeunes enfants "Tesselle et marteline" (St Romain en Gal) géré par la Communauté de communes de la région de Condrieu - L'instruction, l'adoption ainsi que l'animation et la coordination du schéma d'organisation des services liés à l'enfance. - La coordination, l'information ainsi que la mise en oeuvre, le développement et le financement d'actions vis-à-vis de la petite enfance sur le territoire de la CAPV, à l'exception de la commune de Pont-Evêque et à l'exception des actions qui relèvent du volet jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse. - La mise en place et le suivi de politiques contractuelles nécessaires à la réalisation des compétences en matière de petite enfance, notamment celles avec la CAF relevant du volet enfance et la coordination des volets enfance des contrats enfance jeunesse sur le territoire des communes concernées par le transfert de compétence.

Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
Sont déclarés d'intérêt communautaire : - les actions du contrat de ville porté par l'ancien District et la Commune de Chasse sur Rhône pour les opérations à vocation communautaire, - le Plan Local d'Insertion par l'Emploi, porté par l'association Insertion.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Sont déclarées d'intérêt communautaire : - l'animation de la prévention de la délinquance et le soutien aux opérations portées par des structures ayant cette vocation. - Les cotisations aux missions locales.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Sont déclarées d'intérêt communautaire : * Les zones de l'ancien District, commercialisées ou non : - Zones de Monplaisir et de l'Abbaye 1 et 2 à Pont-Evêque - Zones du Saluant et du Barrage à Reventin Vaugris - Zone des Platières à Chasse sur Rhône - Zone du quartier du Trye à Saint-Romain-en-Gal * Toutes les zones inscrites au PLU supérieures à 10 000 m², ou supérieures à 5 000 m² dès lors qu'elles nécessitent une viabilité interne primaire. Au titre de l'aménagement du territoire : opérations immobilières contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Sont déclarés d'intérêt communautaire : * tous les nouveaux dossiers d'immobiliers d'entreprises, hors commerces de proximité. * le soutien aux structures à vocation économique. Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire.*

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

Organisation et gestion du festival "Jazz à Vienne" et mise en oeuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération. Soutien aux manifestations et aux événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Sont déclarées d'intérêt communautaire les Zones d'Aménagement Concertées à vocation touristique ou économique créées postérieurement au 1er janvier 2002. Ne sont pas d'intérêt communautaire les Zones d'Aménagement Concertées à vocation habitat.

- Constitution de réserves foncières

- Organisation des transports urbains

Sont déclarés d'intérêt communautaire, les transports collectifs ainsi que le Plan de Déplacement Urbain. Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants. Installation et entretien des abris bus sur le territoire des communes membres de ViennAgglo, affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires

- Transport scolaire

- Organisation des transports non urbains

- Plans de déplacement urbains

Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Seront à la charge de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois : * Les travaux d'investissement, dès lors qu'ils interviennent sur le domaine public d'une voie d'intérêt communautaire (voie communale), les travaux de renouvellement périodiques, les travaux d'entretien courant sur la chaussée et les dépendances, ainsi que les réparations, les travaux nécessaires à la réparation des voies après les intempéries ou les phénomènes naturels. * Pour les voiries qui desservent des zones d'activité d'intérêt communautaire, ou des équipements d'intérêt communautaire, qu'elles soient communales, départementales, nationales ou publiques (non encore classées dans un de ces réseaux) : . les dépenses relatives à l'éclairage public, . les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance des espaces paysagers qui contribuent à la mise en valeur de ces équipements, . les dépenses relatives aux aménagements qui contribuent à la sécurité des déplacements des cycles et des piétons, . L'équipement des aires d'arrêt ou d'information nécessaires au fonctionnement des zones d'activités, . la signalétique. Sont d'intérêt communautaire au titre de la voirie : * Les travaux de création et d'entretien de pistes cyclables en site propre.*

Développement touristique

- Tourisme

*Intérêt communautaire : * La réalisation d'études, d'aménagements et d'équipements d'utilité communautaire dans le cadre de la politique de développement touristique définie par la CAPV. Critères de détermination : - Projets s'inscrivant dans les orientations du Projet d'Agglomération adopté le 22 octobre 2004, - Equipements structurants pour le Pays Viennois, - Impact économique du projet. Sont d'intérêt communautaire : - Site d'hôtellerie de plein air sur la commune des Côtes d'Arey, - Aires de camping-cars communautaires, - Définition, aménagement et entretien des circuits de randonnées inscrits dans le carto-guide, - Définition, aménagement et entretien d'itinéraires cyclables à vocation touristique. * Soutien à l'office de tourisme de Vienne et du Pays Viennois par le versement d'une dotation annuelle de*

fonctionnement, * Soutien aux manifestations favorisant la promotion touristique du Pays Viennois et dont l'envergure et l'impact relèvent de l'échelle intercommunale. Sont d'intérêt communautaire : - Soutien à "L'écureuil du Pays Viennois" - Soutien à "Rhône en Fête" * Instauration, recouvrement et gestion de la taxe de séjour intercommunale à compter du 1er janvier 2006 sur l'ensemble des 18 communes de la CAPV. Aménagement de l'île Barlet en espace naturel et de loisirs. - Est d'intérêt communautaire en matière touristique, la modernisation, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la promotion de la partie de la zone d'activités commerciale, portuaire et touristique relative au Port des Roches de Condrieu ainsi qu'à la zone de loisirs et au plan d'eau attenants (y inclus des terrains et équipements nécessaires) situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Schéma de développement touristique Office de Tourisme communautaire Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique Soutien aux manifestations et aux événements participant au développement touristique

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Equilibre social de l'habitat : - Comité local de l'habitat et programme local de l'habitat.

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

Politique du logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées : Sont déclarées d'intérêt communautaire à partir de 2002 les nouvelles opérations de logements sociaux inférieures à 10 logements (garanties d'emprunts). Il sera tenu compte des incidences de la participation du Département sur la prise en charge des garanties d'emprunts. Est déclarée d'intérêt communautaire l'acquisition de foncier non bâti pour des opérations de logements sociaux de moins de 10 logements.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Compétence facultative "informatique dans les écoles maternelles et élémentaires". Soutien technique et/ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L.425-1 du Code général des collectivités territoriales

- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

Etude, création et gestion d'aires d'accueil, de passage et de grand passage des gens du voyage en application des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage.

- Autres

- Participation au financement de la gestion de la fourrière animale, - participations financières au titre de la lutte contre l'incendie et le secours, - aménagement et gestion de la fourrière animale, - Contrat global de développement, - assistance informatique, conseils juridiques (centre de ressources). - Participation au financement d'infrastructures routières ayant un intérêt pour l'agglomération.

Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
38	SI d'aménagement du bassin hydraulique de la Vazeze (253800486)	SM fermé	20 978
38	SM Rhône PLURIEL (253804850)	SM ouvert	200 126

69	SM Rhône Gier (246900070)	SM fermé	84 979
38	SI Mixte d'assainissement de Septeme - Oytier St Oblas (200047454)	SM fermé	3 512
38	SM des Rives du Rhône (253804835)	SM fermé	248 364
38	SM pour l'exploitation de la station d'épuration de l'Agglomération Viennoise SYSTEPUR (253804108)	SM fermé	91 033
38	SI de Vienne et sa région pour les ordures ménagères SYVROM (253803043)	SM fermé	87 651
38	Syndicat Rhône Isère Plaisance Loisirs (SYRIPEL) (200009694)	SM fermé	126 199
69	Pôle Métropolitain constitué entre la Communauté urbaine de Lyon et les Communautés d'agglomération de Saint Etienne metropole, Porte de l'Isère et du Pays viennois (200031953)	Pôle métrop.	1 916 298
38	Syndicat intercommunal Mixte pour la construction d'une station d'épuration à Chasse Sur Rhône (200047447)	SM fermé	13 122
69	syndicat mixte de transport de l'aire métropolitaine lyonnaise (200036671)	SM ouvert	1 960 053
38	Syndicat Rivières des Quatre Vallées (253801757)	SM fermé	82 278

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)